



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 3864

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le projet de création d'un ordre national de la profession infirmière. En effet, cet ordre pourrait avoir l'avantage de garantir la qualité des prestations assurées par les infirmières. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer ses intentions.

Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Un consensus paraît cependant nécessaire au secrétaire d'Etat à la santé sur une telle question, qui divise aujourd'hui à l'évidence les professionnels exerçant à titre libéral et les professionnels salariés, notamment hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3864

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3161

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3611